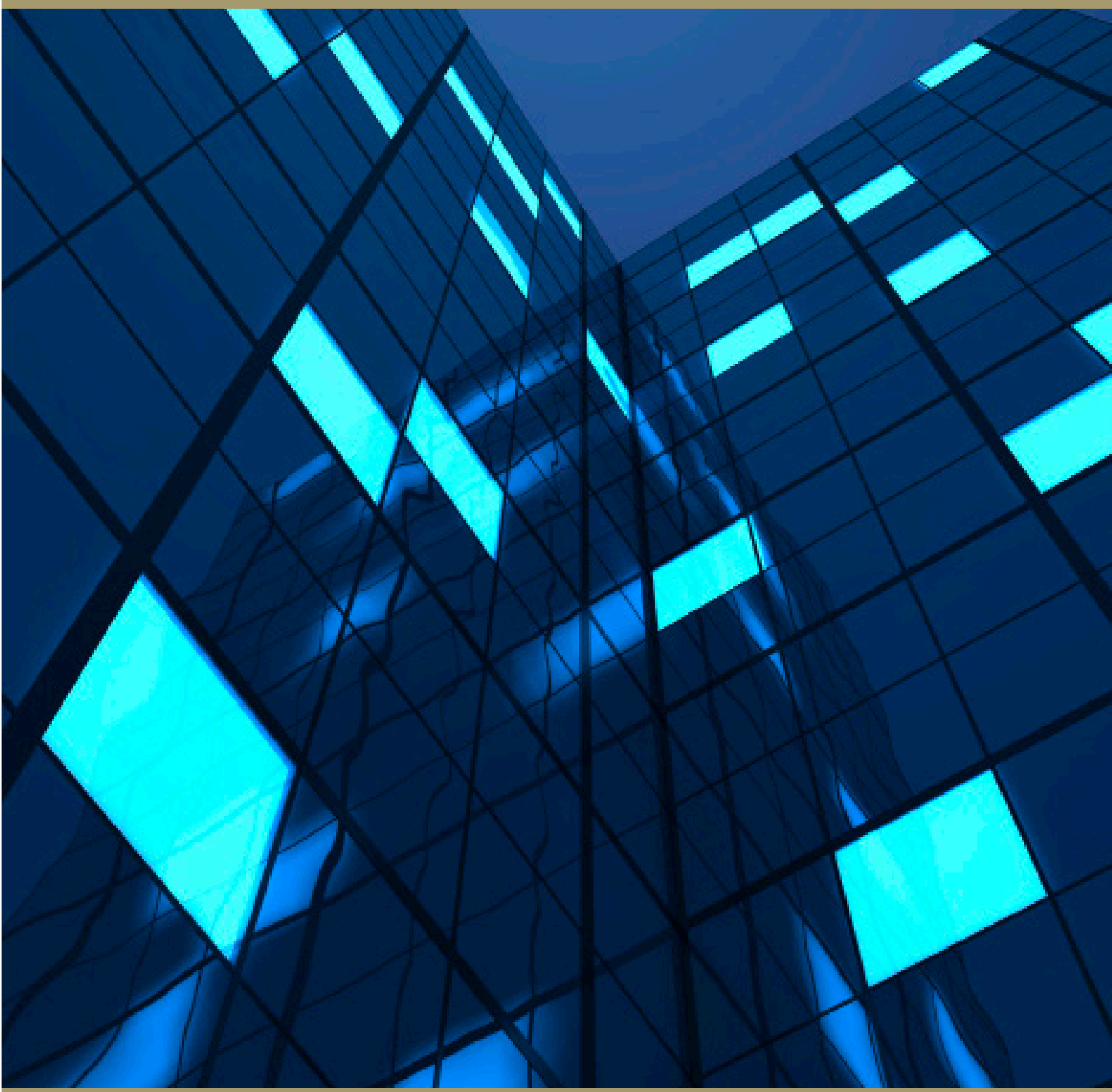



GROUPE DU DROIT DE L'ÉNERGIE





Énergie

Les activités du groupe du droit de l'énergie de Stikeman Elliott s'étendent à l'ensemble des secteurs canadiens du pétrole et du gaz, de l'électricité et des énergies renouvelables. Le groupe prêle conseil aux intervenants de tous les secteurs du marché de l'énergie, notamment les fournisseurs, promoteurs et distributeurs d'électricité ainsi que les organismes de réglementation. Notamment, notre bonne connaissance des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, des services publics et des organismes de réglementation nous permettent d'offrir à nos clients un service efficace et de la plus haute qualité fondé sur notre excellente compréhension des questions de droit et de politiques gouvernementales en cause dans chaque marché. Nous avons établi un solide réseau de relations avec ces entités, ainsi qu'avec les plus éminents consultants de l'industrie, ce qui nous permet d'assurer une résolution sans heurts de problèmes et la conclusion réussie d'opérations dans ce secteur.

Le cabinet a été reconnu comme un chef de file au Canada dans le secteur de l'énergie. Des répertoires juridiques internationaux, comme le *Guide to the World's Leading Lawyers for Business* de Chambers Global et le *PLC Which Lawyer?* ont fait état de l'excellence du groupe du droit de l'énergie de Stikeman Elliott. Le *Canadian Legal Lexpert Directory* mentionne que le cabinet est « très souvent recommandé » dans l'industrie. Ces répertoires, ainsi que l'édition de *The Best Lawyers in Canada* et du *Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada* de Lexpert/American Lawyer, ont souligné le mérite individuel des avocats du groupe.

« Ce groupe sait **aborder** à la fois les questions de transaction et de réglementation en matière d'énergie. »

CHAMBERS GLOBAL
Entrevue avec un client

Électricité

Les avocats de notre groupe du droit de l'énergie ont acquis une expérience considérable dans les questions relatives à l'électricité, notamment à l'égard de la production, du transport, de la commercialisation et de la réglementation de l'énergie. Stikeman Elliott a notamment représenté l'Office de l'électricité de l'Ontario et des producteurs indépendants d'électricité dans le cadre de processus et de négociations liés à l'approvisionnement électrique et dans le cadre de mandats pour la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERÉ) et la Commission de l'énergie de l'Ontario. Le cabinet a acquis de l'expérience en représentant le Comité d'établissement des règles du marché chargé d'établir le cadre de la déréglementation du marché de l'électricité en Ontario, ainsi que l'administrateur du transport (Transmission Administrator) en Alberta. Le groupe compte également une grande expérience dans le secteur de l'énergie nucléaire. Nous avons une compréhension approfondie des questions juridiques et pratiques touchant la production et le transport d'électricité au Canada et à l'étranger.

Le groupe possède également une importante expérience en matière de conception de projets, de construction, de financement et d'ententes de partenariat public privé dans le secteur. Nos avocats sont fréquemment appelés à donner des conseils dans le cadre d'acquisitions, de dispositions et de regroupements stratégiques d'actifs et de sociétés du secteur de l'électricité

Énergie renouvelable

L'expérience de notre groupe du droit de l'énergie s'étend également, dans le secteur de l'énergie, aux énergies de remplacement et aux énergies renouvelables. Nous avons représenté des clients dans le cadre de projets d'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique, et de projets liés à des secteurs émergents comme l'éthanol, la biomasse, l'énergie géothermique et le méthane. Nous conseillons l'Office de l'électricité de l'Ontario dans le cadre de son processus d'appel d'offres pour un approvisionnement en énergie renouvelable et avons agi pour un certain nombre de producteurs et de promoteurs d'énergies de remplacement dans le cadre d'un grand nombre de mandats portant notamment sur l'organisation, le financement, la conception, les acquisitions et les dessaisissements, ainsi que l'approvisionnement et la distribution. Nous avons également conseillé de nombreux fournisseurs d'énergie alternative étrangers sur l'établissement de leurs activités au Canada.

Notre groupe de pratique en droit de l'énergie renouvelable en Ontario collabore avec la Power Advisory LLC et l'un de ses consultants, Jason Chee-Aloy, ex-directeur, approvisionnement d'énergie auprès de l'Office de l'électricité de l'Ontario, afin de fournir des conseils stratégiques aux clients relativement à des occasions d'affaires et aux enjeux du marché de l'énergie à considérer.

Pétrole et gaz

Le groupe du droit de l'énergie de Stikeman Elliott participe à une grande variété d'opérations dans le secteur du pétrole et du gaz. Nous avons acquis notre expérience dans ce domaine en participant à des fusions, des acquisitions, des dispositions, des financements par emprunt et par actions, des financements de projets, des restructurations, des ententes de commercialisation du pétrole, du gaz et d'autres substances pétrolifères ainsi que des instruments dérivés liés à ces activités de commercialisation. Notre groupe du droit de l'énergie compte plusieurs des plus grands avocats canadiens en droit des affaires. Nous comptons parmi nos clients des promoteurs, des propriétaires et des exploitants de biens pétroliers et gaziers et d'installations intermédiaires et en aval, d'importants consommateurs industriels de gaz ainsi que des personnes qui investissent dans des entreprises du secteur du pétrole et du gaz ou qui les financent. Nous représentons également des spécialistes en commercialisation de substances pétrolifères et des entités offrant des services liés à l'extraction de pétrole et de gaz, notamment des services sismiques, des services de forage et des services de fractionnement de puits. Nos activités dans le secteur du pétrole et du gaz ont une importante envergure internationale. Nous représentons des sociétés canadiennes qui souhaitent investir à l'étranger et des investisseurs internationaux désireux d'investir dans le secteur du pétrole et du gaz au Canada. Notre savoir-faire et les solides relations que nous avons établies avec nos clients nous permettent de gérer de façon efficiente les problèmes d'ordre juridique tout en respectant les objectifs stratégiques d'affaires de nos clients afin d'arriver à des résultats favorables.

EXPÉRIENCE DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Transport de l'électricité

Stikeman Elliott a notamment représenté les sociétés suivantes ou s'est vu confier les mandats ci après :

Fusions et acquisitions et financement des entreprises

- **Clean Energy Fuels Corp.** dans son acquisition de IMW Industries, Ltd. pour la somme de 125 millions de dollars américains jumelée à des bénéfices futurs en espèces pouvant totaliser jusqu'à 40 millions de dollars.
- **Lake Capital Partners II LP** dans la vente de Hudson Energy Service, LLC au Just Energy Income Fund pour la somme approximative de 304,2 millions de dollars.
- **AbitibiBowater Inc.** dans le cadre de sa vente au montant de 615 millions de dollars d'une participation indirecte de 60 % dans la centrale hydro-électrique McCormick de 335 MW à la division Production d'Hydro-Québec.
- **Sithe Global Power, LLC** dans le cadre de vente d'une participation de 25% dans la Goreway Station, une centrale de 875 MW, à Chubu Electric Power Company, Inc. et Toyota Tsusho Corporation.
- **Atria Networks LP** dans le cadre de son acquisition des filiales de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., au montant de 63 millions de dollars.
- **Alstom Hydro Canada Inc.** dans le cadre de son acquisition de SITCA.
- Les preneurs fermes, en ce qui concerne l'émission d'obligations de premier et de second rang par **Harrison Hydro Finance Inc.** d'une valeur de 518 millions de dollars, pour financer six centrales hydroélectriques au fil de l'eau en Colombie-Britannique.
- **Harbinger Capital Partners** dans le cadre de la réalisation réussie de son offre non sollicitée de 882 millions de dollars visant Calpine Power Income Fund.
- **Caisse de dépôt et placement du Québec**, associé de coentreprise dans la Société en commandite ACH, dans le cadre de l'acquisition au montant de 297,5 millions de dollars de huit installations hydroélectriques par ACH auprès d'Abitibi-Consolidated hydroelectric generation facilities from Abitibi-Consolidated.
- L'acquisition d'une participation de 30 % dans une installation de cogénération au gaz de 75 MW dans le nord de l'Ontario.

Droit des affaires et réglementation

- **L'Office de l'électricité de l'Ontario**, dans le cadre des demandes et autorisations de construire en cours devant la Commission de l'énergie de l'Ontario.
- **L'Office de l'électricité de l'Ontario** dans le cadre du processus d'acquisition de 500 MW de sources d'énergie de remplacement.
- **L'Office de l'électricité de l'Ontario** dans le cadre de sa demande devant la Commission de l'énergie de l'Ontario relative au plan pour le réseau d'électricité intégré et à la ligne Hydro One de Bruce à Milton.
- **Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)** dans le cadre de toutes ses demandes concernant l'établissement des tarifs devant la Commission de l'énergie de l'Ontario, depuis sa formation.
- Conseiller juridique en matière de réglementation de la **SIERE**, mandat qui a consisté notamment à représenter des clients devant la Commission de l'énergie de l'Ontario et l'Office national de l'énergie sur les applications de la réglementation en matière de transport, de connexion et de construction de lignes d'électricité internationales.
- **Independent Power Producers Society of Ontario (IPPSO)** à titre de principal participant aux audiences de la Commission de l'énergie de l'Ontario qui ont conçu la structure des tarifs de transport s'appliquant actuellement aux réseaux d'Hydro One.
- Mandats réguliers pour la **Commission de l'énergie de l'Ontario**.
- Conseiller juridique d'un producteur d'électricité indépendant voulant construire des installations d'interconnexion du transport internationales.
- Conseiller juridique de l'administrateur du transport de l'électricité de l'Alberta, **ESBI Alberta Ltd.** (ESBI) sur les questions de réglementation applicables, notamment en représentant ESBI devant l'Alberta Energy and Utilities Board dans des audiences et des interventions relatives à l'approbation de tarifs.
- Conseiller juridique d'**ESBI** dans le cadre de sa participation à la conception, par l'équipe d'évaluation indépendante, des enchères sur l'entente d'achat d'électricité de l'Alberta et, par la suite, au processus d'enchères.
- Conseiller juridique des participants de l'industrie de l'électricité de l'Alberta et de territoires voisins, notamment des conventions de service de soutien de réseaux, des conventions d'interconnexion et des contrats connexes.

Production d'énergie et producteurs d'électricité indépendants

Stikeman Elliott a prodigué des conseils à/sur :

- **Invernergy** dans le cadre du financement de **St. Clair Energy Project** une centrale électrique d'une puissance de 570 MW, pour une valeur de 479 millions de dollars.
- **Sithe Global Power LLC** en ce qui concerne la construction de l'installation commerciale de production d'électricité d'une puissance de 875 MW à Brampton et à Mississauga, projet faisant l'objet d'un des plus importants financements au Canada, d'une valeur de près de un milliard de dollars.
- Le projet de la **centrale de cogénération Island** en Colombie-Britannique, à titre de représentant des prêteurs pour le financement de la centrale de 265 MW.
- Le projet **Ashlu Creek** en Colombie-Britannique, à titre de représentant des prêteurs, dans le cadre du financement de 110 millions de dollars de la centrale hydroélectrique au fil de l'eau de 50 MW.
- **Coral Energy Inc.** dans le cadre de la négociation d'un contrat d'exploitation de gaz naturel et d'électricité pour la centrale prévue ATCO Power, d'une puissance de 580 MW, à Windsor.
- **Northeast Utilities** relativement (i) à la négociation d'un contrat d'achat d'électricité à long terme avec Hydro-Québec et (ii) au financement, à la construction et à la mise en service d'une ligne de transmission entre le Québec et le New Hampshire.
- Les prêteurs des installations de cogénération **Kingston** et de la centrale **West Windsor**.
- **Cardinal Power** dans le cadre de la création d'une centrale de cogénération alimentée au gaz naturel de 150 MW et au transfert subséquent de celle-ci au Fonds de revenu Macquarie Énergie.
- **Énergie atomique du Canada Itée** (EACL), lors de la commercialisation proposée de ses installations Whiteshell. Nous avons négocié l'ensemble des éléments en lien à l'opération, y compris la relation entre EACL et le gouvernement fédéral, et leurs responsabilités respectives au sein de cette démarche.
- La construction d'un projet alimenté au diesel de 100 MW dans la province de Guangdong (Chine).

À propos de Stikeman Elliott

Stikeman Elliott est l'un des chefs de file des cabinets d'avocats canadiens et a des bureaux à Montréal, Toronto, Ottawa, Calgary et Vancouver, ainsi qu'à New York, Londres et Sydney. Le cabinet est reconnu comme un chef de file canadien dans chacun de ses domaines de pratique principaux, soit le financement d'entreprises, les fusions et acquisitions, le droit des sociétés et des affaires, le droit bancaire, le financement structuré, le droit immobilier, le droit fiscal, l'insolvabilité, le droit de la concurrence/antitrust, le droit de l'emploi et le litige commercial, et ses services sont régulièrement retenus par des sociétés canadiennes et internationales oeuvrant dans des secteurs d'industrie très diversifiés, notamment les services financiers, l'assurance, la technologie, les télécommunications, le transport, la fabrication, le droit minier, l'énergie, l'assurance, les infrastructures et le commerce de détail.

Les bureaux canadiens du cabinet sont les chefs de file dans leur province respective et possèdent un vaste savoir-faire transfrontalier. De plus, Stikeman Elliott a été le premier cabinet canadien à ouvrir des bureaux à Londres et à New York, et a acquis une expérience approfondie aux États-Unis, en Europe, en Chine, en Asie du Sud et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique latine, dans les Antilles et en Afrique. Parmi nos 500 avocats figurent de nombreux chefs de file en droit des affaires et certains des plus éminents avocats plaideurs au Canada, et grâce à notre vaste savoir-faire couvrant des champs de pratique variés, nos clients profitent des conseils d'experts et de la grande efficacité de nos équipes composées d'avocats de tous les niveaux. Le cabinet a également investi largement dans des systèmes de gestion du savoir et de gestion de projets à la fine pointe de la technologie afin de s'assurer que nos clients reçoivent les meilleurs conseils qui soient.

Stikeman Elliott a été reconnu par les répertoires juridiques nationaux et internationaux comme un chef de file canadien en droit des affaires.

- N° 1 d'après le nombre de nos avocats classés en fusions et acquisitions, en financement des entreprises et en droit des sociétés et des affaires par le répertoire *Lexpert/American Lawyer*.
- N° 1 d'après le nombre de nos avocats classés en fusions et acquisitions, en financement des entreprises, en droit des sociétés et des affaires par le répertoire *Lexpert*.
- N° 1 dans les classements de *Best Lawyers*, en fusions et acquisitions, en valeurs mobilières, en droit des sociétés et en arbitrage international.
- Classé au premier échelon en droit des sociétés, en fusions et acquisitions et en financement des entreprises dans la publication *The World's Leading Lawyers* de Chambers Global ainsi que dans le guide *IFLR1000* du *International Financial Law Review*.

Le groupe national du litige du cabinet, dont les domaines de spécialité comprennent les recours collectifs, les litiges en valeurs mobilières, l'antitrust et les restructurations a été classé parmi les trois meilleurs en litige commercial au Canada par le magazine *Lexpert*. Le cabinet est également reconnu pour ses compétences approfondies en matière de réglementation et notamment au chapitre des relations gouvernementales grâce à son bureau d'Ottawa.

Stikeman Elliott a été nommé : l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada de 2009 à 2011; l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité et l'un des meilleurs employeurs pour les nouveaux Canadiens pour 2010 (par *Mediacorp* en partenariat avec le magazine *Macleans*); l'un des 50 meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto pour 2010 (par le *Toronto Star*); et l'un des « 30 plus verts » parmi les employeurs canadiens les plus écologiques (par *Hewitt Associates*, en partenariat avec les magazines *Macleans* et *Canadian Business*). En 2009, Stikeman Elliott était le premier cabinet d'avocats national à obtenir la certification de carboneutralité.

« Ils offrent **d'excellents conseils**
axés sur les résultats et son extrêmement
minutieux et fiables. »

IFLR1000
Entrevue avec un client

Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre groupe du droit de l'énergie, veuillez contacter :

MONTRÉAL

Erik Richer La Flèche
ericherlafleche@stikeman.com

Jean Carrier
jcarrier@stikeman.com

TORONTO

Eric Bremermann
ebremermann@stikeman.com

James W. Harbell
jharbell@stikeman.com

Brenda Hebert
bhebert@stikeman.com

Jason Kroft
jkroft@stikeman.com

Glenn Zacher
gzacher@stikeman.com

OTTAWA

Gregory Kane Q.C.
gkane@stikeman.com

Susan Hutton
shutton@stikeman.com

CALGARY

Lou A. Cusano
lcusano@stikeman.com

G. Frederick Erickson
ferickson@stikeman.com

Christopher W. Nixon
cnixon@stikeman.com

VANCOUVER

Michael S. Allen
mallen@stikeman.com

Scott Perrin
sperrin@stikeman.com

NEW YORK


Kenneth G. Ottenbreit
kottenbreit@stikeman.com

LONDRES

Derek N. Linfield
dlinfield@stikeman.com

SYDNEY

Brian G. Hansen
bhansen@stikeman.com

 Suivez-nous à l'adresse @stikemanelliott

VISITEZ NOTRE BLOGUE SUR LE DROIT DE L'ÉNERGIE

www.CanadianEnergyLaw.com

Le site de blogue en droit de l'énergie de Stikeman Elliott offre de l'information pratique et d'actualité sur des nouvelles importantes dans les domaines de l'énergie touchant le pétrole et le gaz, l'électricité et l'énergie renouvelable, y compris :

- les ententes commerciales;
- les mises à jour des lois et de la réglementation;
- les ententes de financement;
- les projets de construction de centrales, d'usines et d'autres infrastructures;
- les projets touchant les changements climatiques et l'échange de droits d'émission; et
- le marketing, la mise en marché et les questions connexes.

Visitez le site de blogue pour vous y inscrire.